

LE COMBAT CONTRE LES FAKE NEWS : INÉGAL ET COMPLIQUÉ

Les multinationales du Net promettent, la bouche en cœur, de faire la chasse aux *fake news* sur les réseaux sociaux. Va-t-on leur confier le soin de filtrer le « vrai » du « faux » ? Par ailleurs, faut-il légiférer ? Punir ? Ordonner la censure ? Pleins feux sur des choix lourds de conséquences.

Isabelle Philippon (CSCE)

« Protéger la démocratie est une course aux armements », déclarait Mark Zuckerberg dans une tribune du *Washington Post* le 4 septembre dernier. Et d'ajouter : « Voici comment Facebook peut vous y aider. » Quel revirement par rapport au discours qui était le sien jusqu'il y a peu où, pour seule réponse à ceux qui dénonçaient la complicité du réseau social dans la propagation des *fake news*, il tonnait invariablement que les réseaux sociaux n'avaient « pas vocation à trancher entre le "vrai" et le "faux" » ! Mais voilà : le scandale *Cambridge Analytica* est passé par là, et le réseau est accusé d'avoir laissé l'entreprise aspirer des données de millions d'utilisateurs pour les utili-

susceptibles d'inonder le Web et les réseaux sociaux de leur prose nau-séabonde en vue de manipuler l'opinion. Donc, on liste les risques, les biais, les détournements, les logiques d'influence susceptibles de mettre en danger l'équilibre démocratique, et Facebook annonce qu'elle va corriger tout cela.

Une news est toujours fake pour quelqu'un

Ouf : si Facebook veille sur nous, nous voici rassurés... Sauf que... La réalité ne se résume pas à une distinction entre « vraies » et « fausses » infos : entre le vrai et le faux, il y a bien souvent de multiples nuances. Que faire d'une info simplement



PATRICK WILLOT

personnes y croient pendant mille ans, c'est une religion », ironise l'historien Yuval Noah Harari (1).

Le risque est donc grand de ne considérer comme « biaisées », voire « fausses », que les infos produites par des gens en délicatesse avec ce système néolibéral dominant, et prenant des positions radicalement différentes. Car les *news* sont souvent *fake* pour quelqu'un : pour celui qu'elles dérangent, embarrassent, font enrager. Jusqu'ici, seuls les Etats autoritaires poursuivent de manière systématique les diffuseurs de « fausses nouvelles », c'est-à-dire celles qui ne plaisent pas au pouvoir en place... ↗

Les news sont souvent fake pour quelqu'un : pour celui qu'elles dérangent, embarrassent, font enrager.

ser ensuite pendant la campagne présidentielle américaine et le débat autour du Brexit en Grande-Bretagne. La plateforme veut donc se refaire une virginité.

C'est que l'année 2019 sera particulièrement sensible sur la scène européenne : le renouvellement du Parlement européen peut ouvrir les appétits d'« influenceurs » peu scrupuleux (fachosphère, complotistes en tous genres) dans différents pays,

« biaisée » ? N'est-ce pas le propre de toute info d'être ne fût-ce qu'un tantinet « biaisée » ? Est-ce que les *news* délivrées par les médias *mainstream*, qui causent de – et font causer des – individus parfaitement intégrés au système de valeurs dominant échappent à ce « biais » ? Bien sûr que non. « *Lorsqu'un milliard de personnes croient pendant un mois des histoires inventées de toutes pièces, ce sont des fake news. Lorsqu'un milliard de*



POURQUOI MACRON S'EST FOURVOYÉ

Le 20 novembre dernier, les députés de La République en Marche (LRM) ont voté la proposition de loi ordinaire « contre la manipulation de l'information en période électorale ». Mais cette loi n'a pas fini son parcours législatif : quelque 140 sénateurs (de droite), ainsi que les groupes parlementaires - de gauche et de droite - ont saisi le Conseil constitutionnel d'un recours contre la loi, au motif qu'elle porte atteinte à la liberté d'expression et de communication. Que prévoit cette loi si unanimement controversée ? Elle ne s'applique, précisons-le d'emblée, que durant les trois mois qui précèdent un scrutin électoral, et ne s'attaque donc pas en profondeur à la malinformation. L'axe central autour duquel elle s'articule est le suivant : saisi par un candidat, un parti ou une association de citoyens, le juge des référés aura quarante-huit heures pour décider, ou non, de faire retirer la nouvelle des

plateformes internet. Ainsi, là où d'autres magistrats ou des journalistes mettent parfois des mois à mener des enquêtes pour tenter d'établir la vérité, un juge des référés devra authentifier des informations douteuses en... deux jours. A tous les coups, le résultat de son intervention sera calamiteux. Soit le juge estime que, décidément, l'info n'est pas crédible (ou trop « orientée » ?) et la fait retirer de la Toile : censure ! Soit, en l'absence de preuves suffisantes, le juge laisse courir l'information douteuse. Et, dans le cas où celle-ci était vraiment fautive, la voilà néanmoins auréolée de toute la légitimité de la vérité...

Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) obtient le droit de suspendre ou de retirer l'autorisation d'émettre en France de chaînes d'informations coupables de manipulation. Dans le viseur de Macron, le site Sputnik et la chaîne de télévision RT (anciennement Russia Today),

une télévision téléguidée par la Russie qui produit également des contenus pour internet et dispose de l'autorisation d'émettre en France dans la langue de Voltaire.

On comprend la détestation que leur voue Macron : le moins qu'on puisse dire, c'est que ces deux médias n'ont effectivement pas roulé pour lui pendant la campagne présidentielle. Mais pour autant, ces informations, certes ultra orientées, peuvent-elles être qualifiées de fake news ? Une ligne éditoriale, même totalement partielle, ce n'est pas (nécessairement) synonyme de fausses infos...

Et puis, surtout : l'initiative de Macron de contrer la mésinformation serait plus crédible s'il n'avait pas fait passer une loi sur le secret des affaires qui, précisément, restreindra considérablement le champ d'action des journalistes d'investigation qui ont produit les LuxLeaks ou les Panama Papers...

mensongère ou salir impunément l'e-reputation de leurs adversaires ? Que nenni ! Or aujourd'hui, tout cela est permis ou, en tout cas, rarement sanctionné. Telles ces pratiques fébriles du lobby israélien qui, pour contrer les actions de citoyens américains pro-Palestiniens membres de l'organisation BDS/Boycott, Désinvestissement et Sanctions (prônant des pressions économiques, académiques, culturelles et politiques sur Israël), « aspire » les data qu'ils laissent sur la Toile et les exploite pour défaire l'e-reputation de ces citoyens, à coup de mensonges et d'ingérence dans leur espace privé (2).

« La tâche qui nous incombe n'est pas seulement d'accroître les efforts de régulation chaque fois que nous découvrons de nouvelles violations de nos valeurs sur les réseaux en ligne. Elle consiste aussi à mieux comprendre comment les conditions de ces univers "embrouillent" la compréhension morale, à éradiquer (là où c'est possible) les sources mêmes de ce brouillard moral et à concevoir de meilleures façons d'en éviter les écueils. Au

Le capitalisme des données ne s'encombre pas de moralité ni de valeurs.

XXIe siècle, il serait parfaitement gratuit de parler de démocratie, d'autonomie, de vie privée et de redevabilité sans réfléchir à la manière dont nous pouvons intégrer ces valeurs et ces idéaux moraux dans notre monde numérique. L'éthique doit intervenir dans la conception même du codage informatique, des algorithmes et des infrastructures, sous peine de perdre sa pertinence et de devenir obsolète », plaide Jeroen van den Hoven, philosophe néerlandais spécialisé en éthique des technologies de l'information (3).

Pas de salut sans transparence économique

Oui, mais voilà : le capitalisme des données ne s'encombre pas de moralité ni de valeurs. C'est pourquoi, plus pragmatiques, les éditeurs, journalistes, académiques et représentants des consommateurs réclament à cor et à cri une régulation économique des réseaux sociaux, tout en rejetant la

⇒ Vous avez dit « réguler » ?

Admettons que les réseaux sociaux (Facebook, Youtube, etc.) se mettent à filtrer hardiment les contenus jugés « suspects », et ce sans contrôle externe : que deviendraient les médias alternatifs, qui sont déjà très marginalisés dans le monde numérique ? On ne parierait pas un kopek sur la survie de « Thinker Tv », la télé en ligne de Jean-Luc Mélenchon, par exemple. Ou celle d'autres canaux « marginaux » (y compris d'extrême droite, bien sûr), dont la diffusion d'infos a été rendue possible par la grande liberté du Net.

Quand on parle de « réguler » les infos, n'imaginons donc pas qu'il

existe des solutions simples pour ce faire : comment réguler des millions d'échanges aussi complexes que le sont nos vies, et ce à l'échelle de milliards d'individus ?

Pour un monde numérique éthique

Faut-il pour autant prôner la liberté totale sur le Net, à l'instar de ces libertariens du Net qui, à l'unisson avec l' (ultra-)droite libérale, prétendent que le moindre contrôle exercé sur le Net restreindrait la liberté d'expression et de s'informer ? Evidemment que non. Faut-il laisser les lobbies politiques, économiques, religieux, inonder leurs cibles de propagande

régulation des contenus par les plateformes elles-mêmes. La première étape indispensable serait d'imposer la transparence totale sur la propagande politique : les plateformes devraient préciser qui paie pour quelles publicités, et à quel groupe cible elles s'adressent. Chaque annonce devrait être consultable dans un registre central, afin de pouvoir suivre l'intégralité des dépenses de campagne. « *A défaut, il faudrait interdire la propagande politique sur les plateformes* », déclare Team Upturn, une ONG américaine qui promeut l'équité et la justice dans la conception, la gouvernance et l'utilisation de la technologie numérique. Pour ce qui est des *fake news* « non institutionnelles », mais tellement *likées* et partagées que leurs producteurs deviennent des « influenceurs » rémunérés en revenus publicitaires, là aussi, il faudrait imposer la transparence sur les flux financiers comme préalable à toute forme de régulation. Hélas, ce n'est pas dans cette voie que s'est engagée la Commission européenne, qui s'est récemment penchée sur le sujet et s'est laissée intimider par les rodomontades des géants du Net (*lire en p.82*).

Quand la nervosité gagne les gouvernants

S'il ne faut pas laisser aux plateformes le soin de trier les « vraies » infos des fausses, faut-il, dès lors, plaider pour que les Etats légifèrent en la matière ? Le sujet est d'actualité un peu partout en Europe. Il a récemment fait couler beaucoup d'encre en France où, le 20 novembre dernier, les députés de La République en Marche ont voté la loi contre la manipulation de l'information à l'Assemblée nationale (*lire l'encadré en p.86*). En Belgique, l'enjeu du scrutin électoral de 2019 (élections législatives fédérales, régionales et européennes) sera important sur la scène européenne et intérieure. Depuis un petit temps déjà, tous les services concernés par la cybersécurité (Sûreté de l'Etat, Renseignements militaires, Centre pour la cybersécurité) s'attellent à l'élaboration d'un plan de lutte contre les manipulations du processus électoral : c'est le centre de crise des Affaires intérieures qui

coordonne la mise en place de cet arsenal défensif.

Mais malgré cela, on sent bien la nervosité monter par rapport au risque de *fake news* qui viendraient décrédibiliser l'action du gouvernement. « *L'action politique doit être confrontée à la réalité, à la vérité des faits, plutôt qu'à la facilité des perceptions et des illusions* » s'est ainsi fendu Charles Michel dans

vérification de l'information). *L'idée est de développer des approches innovantes en donnant un coup de pouce financier à des initiatives académiques ou d'ONG qui peuvent développer des outils afin de mieux armer les citoyens contre la désinformation* ».

La « régulation » est donc préférée à l'élaboration d'une loi anti-*fake news*

Plutôt que d'offrir un chèque d'un million et demi d'euros à des entreprises de *fact checking*, ne serait-on pas mieux inspiré d'aider plus efficacement la presse de qualité ?

un élan de rhétorique trumpienne, le 8 octobre dernier, dans son discours de rentrée politique à la tribune de la Chambre. Michel définit donc les *fake news* comme des « perceptions » et des « illusions ». On voit

à la Macron, c'est déjà ça. Mais quel dommage que les instances et acteurs de l'éducation aux médias, actifs au sein des entités fédérées, n'aient pas été retenus comme les acteurs principaux d'une lutte efficace contre la mésinformation ! Plus fondamentalement, en criant aux *fake news* et en focalisant le débat sur elles, le politique n'est-il pas en train de discréditer le journalisme de qualité et son rôle de contre-pouvoir ? « *Les régimes répressifs adorent les hommes politiques occidentaux, au pouvoir ou dans l'opposition (...), qui dénoncent la presse à tort et à travers* », observe Jean-Paul Marthoz (5).

Et tiens, au fait, plutôt que d'offrir un chèque d'un million et demi d'euros à des entreprises de *fact checking*, ne serait-on pas mieux inspiré d'augmenter les aides à la presse – au bord de l'asphyxie – et d'en revoir les critères d'attribution afin qu'elles soient réellement au service d'une info de qualité ? □



« *La vérité n'est pas vraie !* », aboie l'entourage de Donald Trump. Désormais, le fait ne constitue plus ce plus petit commun dénominateur sans lequel il n'y a pas d'opinion possible.

bien, là, toute l'étendue des infos qui pourraient être « perçues » comme fausses par le pouvoir. On imagine aisément les accusations de « mésinformation » qui pourraient tomber à l'encontre de certains journalistes jugés trop critiques...

Dans la foulée, Alexander De Croo, ministre (Open VLD) de l'Agenda numérique, a annoncé la mise sur pied d'un dispositif censé permettre aux citoyens et aux experts de contribuer à la lutte contre les *fake news* (4), ainsi que la création d'un fonds d'un million et demi d'euros « afin de donner un financement de départ à plusieurs initiatives de *fact checking* (NDLR :

(1) Yuval Noah Harari est l'auteur de *21 lessons for the 21st century*, Ed. Jonathan Cape, 2018.

(2) Lire à ce propos l'édifiant article d'Alain Gresh, du *Monde Diplomatique* : « Lobby israélien, le documentaire interdit » <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/09/GRESH/59047>

(3) « Le brouillard moral en ligne », *Le Monde* du 17 novembre 2018.

(4) <https://www.stopfakenews.be>

(5) « Votre maman vous dit je t'aime ? Vérifiez-le ! », *Le Soir* du 12/10/18.